

FORMATION A LA CONDUITE DE CHARIOTS AUTOMOTEURS (R489) permettant la délivrance d'une autorisation de conduite

MODALITES DE LA FORMATION

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Former pour la préparation à l'obtention de l'attestation de réussite pour la conduite en sécurité des engins de chantier, et ainsi valider les points nécessaires à la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite (conformément au code du travail, art. R4323-55 et 56 ainsi qu'à l'art.3 de l'arrêté du 02/12/1998),

PUBLIC CONCERNE

- Toute personne appelée à utiliser un chariot de manutention automoteur à conducteur porté.

PREREQUIS

- Avoir 18 ans minimum (sauf certaines exceptions réglementées)
- Posséder les aptitudes médicales requises
- Comprendre le français

OBJECTIFS DU STAGE

- Vérifier l'aptitude à la conduite d'un ou des engins de chantiers,
- Evaluer les connaissances et les savoir-faire permettant à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite.
- Pédagogiques : à l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :
- Utiliser en sécurité un engin de chantier en respectant la réglementation en vigueur
- Identifier son niveau d'autorisation quant à l'utilisation de cet engin dans le cadre défini par son employeur

APERÇU DU CONTENU

☛ Formation théorique

- Connaissances générales
- Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Les principaux types de chariots de manutention - Les catégories
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des chariots de manutention
Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté G
- Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté
Vérifications d'usage des chariots de manutention.

☛ Formation pratique*

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

**Les candidats doivent disposer des EPI nécessaires : chaussures de sécurité, d'un casque de chantier, de gants et d'un vêtement rétro réfléchissant*

EVALUATION ET VALIDATION DU STAGE

- Evaluation théorique (sous forme de questionnaire sommatif) et pratique (sous forme d'évaluation de situation réelle sur chariot)
- Après avis favorable, attestation fournie en vue de la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite

METHODES PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Organisation par ateliers pédagogiques
- Plateau technique avec aire d'évolution et matériel identique à celui utilisé en entreprise
- Formateurs professionnels titulaires des CACES® et titulaires d'une formation à la pédagogie.

DUREE / EFFECTIF

- 1 jour(7heures) à 3 jours (21 heures) en fonction des catégories.

Horaires

- 8h30 - 12h00
- 13h30 - 17h00

DATES - LIEU DE SESSION - TARIFS

- Lieu : Intra ou Inter
- Dates : à définir
- INTRA : 600€ HT/Jour
- INTER : 170€ HT/Jour